Le CESE adopte l'avis « Fermes aquacoles marines et continentales : enjeux et conditions d'un développement durable réussi » et s'engage pour une aquaculture durable

PUBLIÉ LE 13/06/2017

***Mardi 13 juin 2017*– Le Conseil économique, social et environnemental préconise de soutenir et d'encourager le développement en France hexagonale et dans les outre-mer des fermes aquacoles marines et continentales durables, dans un avis intitulé « Fermes aquacoles marines et continentales : enjeux et conditions d'un développement durable réussi », adopté ce jour en séance plénière avec 163 voix pour et 5 abstentions. En effet, la consommation mondiale des produits aquatiques a explosé ces 50 dernières années, passant de 10 à 19 kg par an et par habitant, avec dans le même temps une stagnation des captures de pêche en raison de l'épuisement des ressources halieutiques. Si la France hexagonale et ultramarine est la deuxième zone exclusive économique maritime du monde, elle importe cependant 86% de ses produits aquatiques.**

Pour le CESE, l'aquaculture est donc un secteur économique et alimentaire stratégique, à la fois pour réduire notre dépendance aux importations mais aussi pour pérenniser et développer les emplois générés sur les territoires. L'avis « Fermes aquacoles marines et continentales : enjeux et conditions d'un développement durable réussi » a été adopté ce jour par l'Assemblée plénière du Conseil économique, social et environnemental avec 163 voix favorables et 5 abstentions.

Si la France bénéficie d'atouts majeurs dans le développement de fermes aquacoles marines et continentales, le secteur actuellement en grande difficulté, mérite un sursaut nécessaire en termes de portage politique, de gouvernance, de recherche et d'appui scientifique et de développement, dans des espaces naturels sains. Ces 20 dernières années, aucun nouveau site de pisciculture marine n'a été créé. Pourtant, la France est encore à la pointe de la recherche en matière de domestication des espèces halieutiques. Elle exporte par exemple 100 millions d'alevins par an, essentiellement à des Etats-membres qui captent la valeur ajoutée de ses produits.

Dans un contexte, où chaque Français.e consomme en moyenne 34 kg de produits aquacoles par an, le CESE dresse un état des lieux critique mais constructif pour encourager et favoriser le développement d'une aquaculture durable dans notre pays, à travers 51 préconisations répondant à plusieurs enjeux :

> ***Contribuer à la protection de l'environnement :****aujourd'hui l'aquaculture dépasse la pêche en volume, mais l'alimentation dans nombre de fermes piscicoles marines et continentales est issue de captures sauvages. Le CESE propose donc que la recherche s'intensifie sur l'alimentation des animaux d'élevage en l'adaptant aux différentes espèces, afin de continuer à réduire la part des farines et huiles de poissons tout en relocalisant les sources d'alimentation par territoire. Le CESE propose aussi de prendre en compte le rôle de sentinelles de l'environnement joué par les aquacultures, dans la recherche de réponses globales en matière de gestion qualitative et quantitative de l'eau, des têtes de bassin jusqu'aux zones côtières. Pour y tendre, le CESE recommande de réorienter les subventions à l'hectare de la PAC en faveur des pratiques agroécologiques et de réduire drastiquement l'utilisation de produits phytosanitaires ainsi que leurs effets « cocktail», à impacts négatifs sur les écosystèmes aquatiques.*
>
> ***Répondre aux exigences des consommateur.rice.s :*** *les études réalisées montrent que les consommateur.rice.s souhaitent des produits halieutiques d'origine française de préférence locale, sains et durables. Les signes de qualité existants pour les produits aquacoles ne remplissent pas toujours ces critères. Il en est de même quant à la traçabilité des protéines aquatiques consommées en France. Le CESE recommande donc de rendre obligatoire un étiquetage indiquant l'origine des produits aquatiques vendus frais ou intégrés dans les plats cuisinés, pour assurer ainsi la traçabilité souhaitée. Parallèlement, il appelle à une remise à plat des cahiers des charges des signes de qualité en y intégrant une composante écologique. Au regard de l'extraordinaire diversité, pourtant méconnue, des produits aquacoles français, le CESE propose que soit menée une campagne nationale pour promouvoir ceux-ci et que soit renforcée la formation de ceux qui les vendent pour qu'ils puissent fournir des conseils éclairés à leurs client.e.s.*
>
> ***Contribuer au dynamisme économique de la France hexagonale et ultramarine:****en France, du fait de l'écart entre la production et la consommation de produits aquatiques, le secteur de la pêche et de l'aquaculture est la source d'un déficit commercial en constante augmentation qui s'est élevé à 3,7 Mds d'euros en 2015. Pourtant, l'aquaculture qui offre des emplois hautement qualifiés et non délocalisables, s'inscrit pleinement dans les projets de développement territorial. Dans notre pays, on recensait, en 2014, 3 377 entreprises aquacoles représentant 18400 emplois directs (dont 25% en outre-mer). Le CESE propose de soutenir les créations, les transmissions et le développement des entreprises aquacoles, en instituant notamment un fonds de garantie aquacole, sur le modèle par exemple de celui de gestion des risques en agriculture ; en accompagnant les professionnels dans leurs démarches visant la création ou le développement d'entreprises aquacoles ; et en garantissant une meilleure couverture sociale des travailleurs salariés saisonniers. Dans la poursuite de ces objectifs, le CESE recommande que la part consacrée à l'aquaculture dans l'octroi des aides du fonds européen FEAMP soit plus importante qu'elle l'est actuellement et qu'une cellule nationale « agile » ayant la double compétence « environnement » et « élevage aquacole » soit mise en place rapidement au sein du ministère en charge de l'aquaculture pour l'instruction des dossiers « installations classées » (ICPE).*

Le projet d'avis « Fermes aquacoles marines et continentales : enjeux et conditions d'un développement durable réussi, a été présenté par Elodie Martinie-Cousty (Groupe Environnement et Nature) et Joëlle Prévot-Madère (Groupe des Entreprises) lors de l'assemblée plénière du Conseil économique, social et environnemental du 13 juin 2017 à 14h45.

Télécharger

© - copyright CESE - Mai 2024